

COMMUNIQUÉ DE PRESSE =

# L'AMMC publie ses actions prioritaires pour l'année 2022

#### Rabat, le 31 janvier 2022

Dans le cadre de sa politique de communication autour de ses orientations stratégiques, l'AMMC publie ses actions prioritaires pour l'année 2022, qui viennent compléter et renforcer ses réalisations de 2021.

En ligne avec sa vision stratégique 2021-2023 « Un marché des capitaux au service du financement de la relance économique », et après échange avec les acteurs du marché, l'AMMC a retenu 5 domaines d'actions prioritaires pour l'année 2022 :

### I- Encourager le financement des entreprises par le marché dans un contexte de relance économique

Pour faire face aux besoins importants de financement des entreprises induits notamment par les effets de la crise sanitaire, l'AMMC prévoit de lancer ou de poursuivre une série de chantiers visant à soutenir le financement via le marché des capitaux à travers :

- L'accélération de l'accès des PME au marché des capitaux ;
- Le développement continu du marché de la dette privée ;
- La consolidation du rôle de la gestion d'actifs dans le financement de l'économie.

#### II- Favoriser la mise en place de produits innovants

Dans l'objectif d'enrichir la palette des instruments financiers disponibles sur le marché des capitaux marocain et d'accompagner l'innovation, plusieurs actions seront menées en 2022, notamment :

- L'opérationnalisation du financement collaboratif (Crowdfunding);
- L'élargissement de l'offre de finance participative ;
- L'accompagnement du développement des Fintech.

#### III- Poursuivre les actions en faveur de la finance durable

L'AMMC poursuivra son engagement en faveur du développement de la finance durable. Elle lancera à cet effet une série d'actions visant à favoriser l'intégration des aspects de durabilité dans les pratiques des acteurs de marché, aussi bien les émetteurs que les intervenants du marché.





COMMUNIQUÉ DE PRESSE =

#### IV- Rapprocher le grand public du marché des capitaux

L'AMMC accorde une place de choix aux actions d'éducation financière en direction du grand public, notamment les personnes physiques. En 2022, l'AMMC procédera au :

- Lancement d'une campagne de communication grand public ;
- L'amélioration de la portée des actions à destination du public par la mobilisation de nouveaux relais.

## V- Adresser les risques émergents en diffusant les bonnes pratiques et en s'appuyant sur la digitalisation

En 2022, l'adoption de nouveaux outils digitaux permettra à l'Autorité de gagner en efficacité afin de renforcer les bonnes pratiques et d'améliorer les dispositifs de gestion des risques. L'AMMC poursuivra ainsi la consolidation de la nouvelle approche de régulation et de supervision à travers :

- L'accompagnement des acteurs dans le développement du marché et l'adoption des meilleures pratiques ;
- Le renforcement des contrôles en s'appuyant sur la digitalisation;
- La poursuite d'actions en matière de cyber sécurité, de LBC&FT et de lutte contre la corruption.

S'agissant des réalisations de 2021, il y a lieu de citer notamment :

- La facilitation du recours des PME au financement par le marché des capitaux avec le lancement, en collaboration avec d'autres partenaires, de l'Offre PME permettant, notamment, une réduction des coûts et la simplification des procédures ;
- La contribution au développement du marché de la dette privée avec des évolutions légales et réglementaires permettant d'alléger le processus d'émission et de placement des emprunts obligataires et d'améliorer la protection des investisseurs;
- L'opérationnalisation du dispositif encadrant les Conseillers en Investissement Financier (CIF) à travers la Circulaire de l'AMMC, qui va permettre, dès son homologation, de procéder aux premiers enregistrements de Conseillers en Investissement Financier;
- Le renforcement de la supervision du marché et des acteurs par l'intensification et le ciblage des contrôles ;
- La poursuite de l'engagement en matière d'éducation financière, notamment par la participation de l'AMMC aux rendez-vous annuels d'éducation financière et la publication de capsules animées et de guides sur le fonctionnement du marché des capitaux.





= COMMUNIQUÉ DE PRESSE =

### A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

www.ammc.ma

#### Pour plus d'information, veuillez contacter :

#### Contact:

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux Mme Dania BOUHLAL

E-Mail: dania.bouhlal@ammc.ma

Tél: 07 07 29 19 31